

DEPECHE AFP 28 mai 2005

Liban-élections-diaspora,PREV

Les Libanais de l'étranger réclament le droit de voter (PAPIER D'ANGLE)
par Joëlle BASSOUL

BEYROUTH, 28 mai (AFP) - Frustrés d'être écartés du processus politique, des Libanais de l'étranger, qui ne sont pas autorisés à voter aux législatives, ont lancé plusieurs initiatives pour pouvoir exercer ce "droit constitutionnel".

En l'absence de chiffres officiels, le nombre de Libanais de la diaspora serait égal à celui de la population locale, soit entre 3,5 et 4 millions de personnes.

"Les Libanais de la diaspora lancent un appel d'urgence pour que cessent l'amnésie et l'indifférence des autorités officielles à leur égard", affirme une pétition mise en ligne.

"Ils exigent d'être impliqués (...) dans les décisions majeures qui concernent le Liban. Ils réclament la mise en place, dans les ambassades et consulats, des structures leur permettant d'exercer pleinement leur droit de vote", poursuit le texte qui a recueilli jusqu'à présent environ 17.000 votes de soutien et qui est disponible sur (<http://www.lebanese-abroad.com/>).

Nada Abouzeid, parmi les fondateurs de cette initiative, explique que le droit de vote est "un droit constitutionnel, reconnu, fondamental", car la Constitution ne pose "aucun critère de résidence" à l'électeur.

Cette avocate de 39 ans, qui vit à Paris, indique que le but de la pétition, lancée à la mi-mars, est d'"atteindre les 100.000 ou 200.000 signatures". "Après nous irons voir les nouveaux parlementaires, pour leur demander de changer la situation".

Mme Abouzeid a également collaboré avec un éminent juriste libanais, Chibli Mallat, à la rédaction d'un projet de loi pour permettre aux Libanais de la diaspora de voter.

Me Mallat a indiqué que ce projet avait été remis au Premier ministre et au ministre de la Justice.

L'examen d'un tel texte devra cependant attendre la prochaine législature. Le vote des Libanais se faisant sur une base communautaire (chrétiens et musulmans), celui des Libanais de l'étranger est problématique.

Antoine Kheir, président du Conseil d'Etat libanais, note que le vote de la diaspora doit être stipulé par la loi électorale. "Mais même en France, le vote de la diaspora n'est pas appliqué pour les législatives, mais seulement pour la présidentielle", dit-il, en recommandant d'adopter le vote par procuration pour les Libanais.

D'autres jeunes de la diaspora ont décidé de contourner l'interdiction de voter à l'étranger en allant déposer leur voix au Liban, à des prix qui défient toute concurrence.

"Nous avons identifié la seule action effectivement réalisable à court

terme: aller voter sur place", dit Géraldine Maouchi, qui fait partie des coordinateurs du site (<http://fly.2lebanon.com> <<http://fly.2lebanon.com/>>).

Une vingtaine de coordinateurs, dans 17 pays, présentent aux Libanais voulant voter des offres de voyage à prix réduit, pour permettre "aux étudiants, aux retraités" d'exercer leur droit de citoyen, explique la jeune femme de 31 ans, consultante en management à Paris.

Le site, créé le 25 avril, compte déjà plus de 1.000 inscrits, dont plus de 100 pour le scrutin de Beyrouth dimanche, première étape des législatives.

Les deux sites ont explosé grâce au bouche à oreille. Leurs créateurs assurent qu'ils ne sont affiliés à aucun parti et qu'ils fonctionnent grâce aux moyens du bord, soutenus par une volonté inébranlable.

"Notre initiative est civile, apolitique et aconfessionnelle", martèle Mme Maouchi.

Selon Mme Abouzeid, le succès de ces initiatives répond "à un besoin évident" des Libanais de la diaspora de s'impliquer dans l'avenir de leur pays.

"Quand nous avons vu la manifestation du 14 mars", qui a rassemblé plus d'un million de personnes à Beyrouth en faveur de l'unité, "nous avons pensé: et nous, nous comptons pour des prunes?" dit-elle.

"Les Libanais de l'étranger ont du recul, ils ont appris à vivre avec l'+autre+ et donc c'est à nous de faire bouger les choses", ajoute-t-elle, en référence aux tensions entre les communautés qui se sont déchirées durant la guerre (1975-1990).

jb/hm/mj